

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 04 juin 2010

Présents : Monsieur Desmarest, Maire

Messieurs Six, Breffel, Lecat, Babusiaux, Braule, Grandvalet, Wallet.
Mesdames Barski, Perdrieau.

Absents Excusés et Représentés : Monsieur Littière et Madame Derenty.

Absents excusés : Mesdames Jaworsky et Zieger ; Monsieur Barrette.

Secrétaire : Monsieur Grandvalet.

RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux de renforcement dans les rues P. Herbin et G. Bernard sous réserve que la SICAE nous verse la somme de 25 000 €uros au titre du R2 cette année ou en 2011 et non dans deux ans.

LOCATION DU CABINET MEDICAL

Le Docteur Jean-François MAREK arrive le 1^{er} novembre 2010.

Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à signer tout document et bail en relation avec cette location.

TAXE LOCALE D'ELECTRICITE

La réforme européenne de la taxe locale d'électricité devient obligatoire dans toutes les Communes début 2011.

VENTES DE TERRAIN

Des personnes de la rue de la Terre Galice voulaient racheter à la Commune un morceau de terrain jouxtant leur propriété.

Le Conseil Municipal décide de garder la parcelle dans sa totalité :

- Dans le respect de la loi,
- C'est la seule réserve foncière disponible de la Commune.

Le Conseil Municipal, en outre, demande aux personnes utilisant une partie de ce terrain sans autorisation de bien vouloir laisser celle-ci libre.

Fait à Rethondes, le 05 juin 2010

Le Maire,